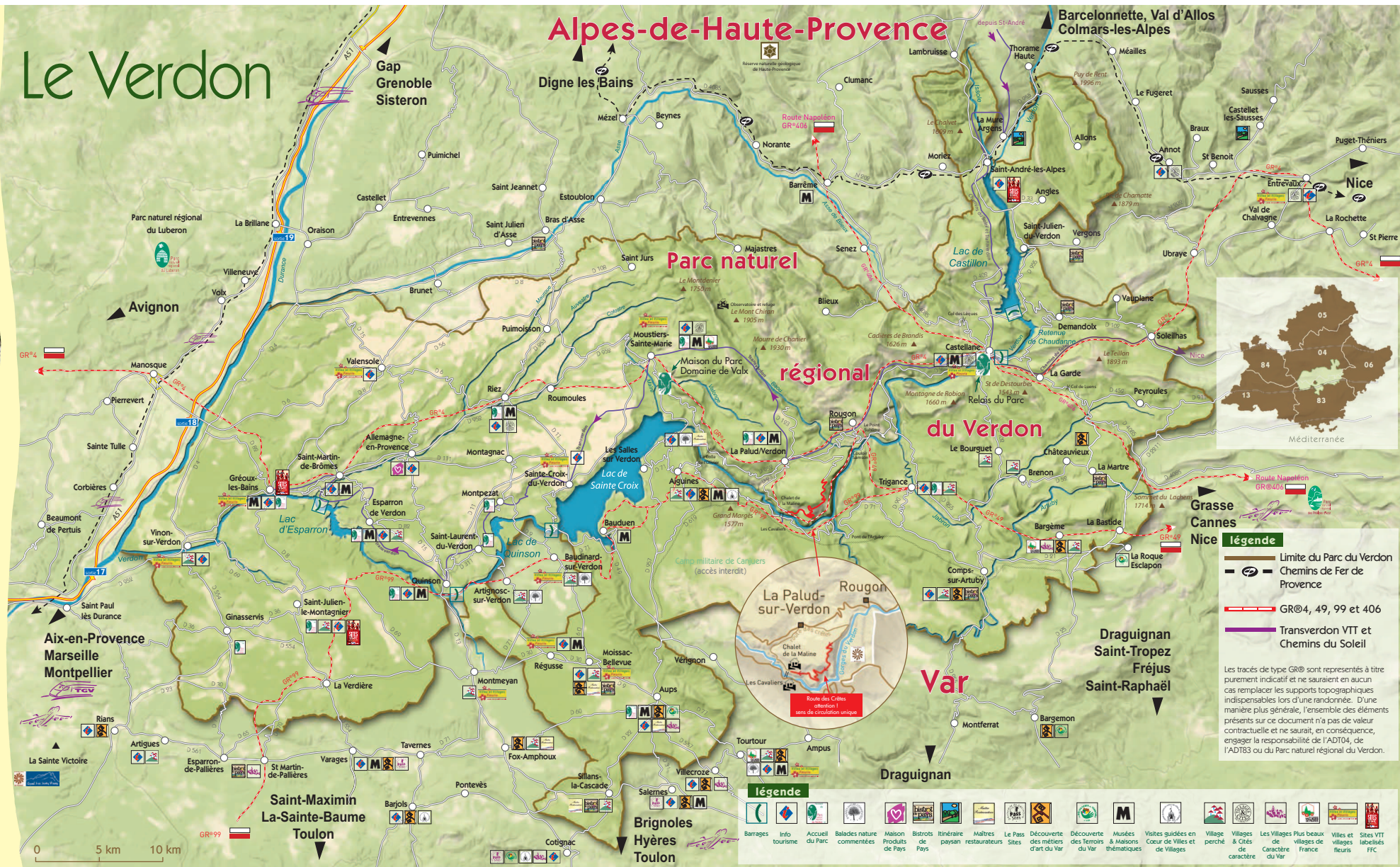




# Le Verdon



## Venir dans le Verdon

**Bus**  
**TER** : Trains Express Régionaux : 0891 70 3000  
[www.ter-sncf.com/paca](http://www.ter-sncf.com/paca)  
**LER** : Lignes Express Régionales : 0821 202 203  
[www.info-ler.fr](http://www.info-ler.fr)  
**Chemins de Fer de Provence** : 04 97 03 80 80  
[www.trainprovence.com](http://www.trainprovence.com)  
**Accès le plus proche** : Gare de Saint-André les Alpes  
**Train**  
**SNCF** : 30 35  
**Gares les plus proches** :  
 Manosque (04), Les Arcs-Dracagnan (83)

## Mobilité, navette

**Circuler dans le Verdon**  
 Il faut prendre en compte, dans le temps de vos trajets, le fait que les routes du Verdon sont étroites et sinueuses et qu'il peut y avoir une importante circulation, notamment au cours de l'été.

**Dans les gorges**  
 Pour le confort de vos déplacements, pensez à utiliser les navettes dans les gorges ainsi que les taxis présents dans de nombreux villages du Verdon (infos dans les offices de tourisme).

**La navette des gorges\* du Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence**  
[www.cg04.fr](http://www.cg04.fr) (règlement Transports/réseau des Transports / Bassin Riez-Castellane)  
 Office de Tourisme de Castellane : 04 92 20 61 14  
 Office de Tourisme de La Palud : 04 92 77 39 02  
 \*Circule tous les jours durant les vacances de Pâques (zone B uniquement), tous les jours durant la période d'été (juillet et août). Et tous les week-ends, jours fériés et « ponts » du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 15 septembre.

**La navette du Conseil général du Var Aups-Moustiers-Ste-Marie** durant la période estivale. Pour plus d'information : [www.varlib.fr](http://www.varlib.fr)  
 Office de tourisme de Aups : 04 94 84 00 69  
 Office de tourisme des Salles sur Verdon : 04 94 70 21 84

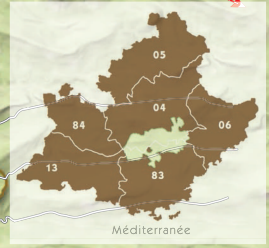
**Covoiturage**  
 Économique, écologique, il peut permettre aussi de créer des liens !  
[www.covoiturage04.fr](http://www.covoiturage04.fr) - [www.covoiturage.fr](http://www.covoiturage.fr) - [www.123envoiture.com](http://www.123envoiture.com)

**Sur la route des crêtes**  
 Ce parcours de 23 km au départ de la Palud sur Verdon, est en sens unique de circulation entre le Lac d'Aire et le Châlet de la Maline. Par arrêté départemental, cette route est en partie fermée du 1er novembre au 15 avril.

**Dans le Verdon, changeons nos habitudes de déplacements !**

## Pour découvrir le territoire en toute sérénité

- Au bord du Verdon**, prenez garde aux brusques variations du niveau d'eau liées aux lâchers des barrages hydroélectriques et ne traversez pas la rivière.
- Les incendies** menacent les forêts du Verdon ! N'allumez pas de feu dans les espaces naturels (qu'il s'agisse de feu de camps, de barbecue, etc.). Amende encourue 135 €) et ne fumez pas en forêt. Si vous constatez un départ de feu, alertez les pompiers (112). Pour toute information relative à la fermeture des massifs 04 98 10 55 41.
- En randonnée**, pour votre sécurité et pour préserver les sites, restez sur les sentiers ! Ne coupez pas les chemins.
- Le camping sauvage**, sous quelque forme que ce soit (tente, caravanning...) est interdit sur les berges des lacs et dans les gorges. En dehors des zones où le camping est réglementé, il vous faut l'autorisation du propriétaire.
- En montagne**, comme dans les gorges, la météo change vite. Attention aux orages et à la montée des eaux ! Renseignez-vous pour les Alpes de Haute Provence : **08 99 71 02 04**
- Pensez à emporter** :
  - 2 litres d'eau par personne au minimum
  - des protections contre le soleil (chapeau, crème solaire, etc.),
  - une carte ou un itinéraire pour vous guider
  - un sac pour emporter vos déchets (laissez les lieux aussi propres que vous souhaitez les trouver en arrivant),
  - une lampe de poche (indispensable pour le sentier Blanc-Martel)
  - de la nourriture en quantité suffisante.



**légende**

- Limite du Parc du Verdon
- Chemins de Fer de Provence
- GR®4, 49, 99 et 406
- Transverdon VTT et Chemins du Soleil

Les tracés de type GR® sont représentés à titre purement indicatif et ne sauraient en aucun cas remplacer les supports topographiques indispensables lors d'une randonnée. D'une manière plus générale, l'ensemble des éléments présents sur ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait, en conséquence, engager la responsabilité de l'ADT04, de l'ADT83 ou du Parc naturel régional du Verdon.